



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Armée suisse**

Documentation 64.008.01 f

# **Les examens pour chiens de service**

(Exam chiens S)

Etat au 01.05.2015





Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Armée suisse**

Documentation 64.008.01 f

## **Les examens pour chiens de service**

(exam chiens S)

Etat au 01.05.2015

## Distribution

### Exemplaires personnels

- Conducteurs de chiens de service de la cp cond chien 14
- Conducteurs de chiens de milice par le SCA
- Conducteurs de chiens SCA
- Conducteurs de chiens de la Séc mil par le CT dom chiens S Séc mil
- Conducteurs de chiens du cdmt BA par l'EM FA A6, IS/responsable Security
- Conducteurs de chiens de service de FEDPOL
- Directeurs des examens pour chiens de service de l'armée par le SCA
- Juges principaux des examens pour chiens de service de l'armée par le SCA
- Juges d'examens pour chiens de service de l'armée par le SCA
- Assistants du travail de défense des examens pour chiens de service de l'armée par le SCA

### Exemplaires de l'administration

- Commandement du Centre de compétences du service vétérinaire et des animaux de l'armée
- Commandement de la Sécurité militaire
- Régions PM 1 - 4
- Commandement du corps des gardes-frontière
- Régions CGF I - VIII
- Commandement des Forces aériennes
- Commandements des bases aériennes
- Service fédéral de sécurité - Organisation de protection

### Distribution particulière

- Fédération suisse des conducteurs de chiens de police (FSCCP)
- Société suisse des conducteurs de chiens militaires (SCM)

## Remarques

### **Force obligatoire de la documentation** (art. 6, al. 2, let. b, dir CdA)

La présente documentation est à la fois un mode d'emploi, un moyen didactique et une aide à l'engagement. Revêtant un caractère obligatoire, elle est utile pour obtenir rapidement des informations. Elle contient des extraits se rapportant à des organisations, des fonctions, des thèmes, des personnes et du matériel, ainsi que des compilations de règlements de l'armée.

La présente documentation remplace l'aide-mémoire 64.008.01 f «Règlement des examens des concours des chiens de service» du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Toutes les prescriptions et les ordonnances militaires s'appliquent aux militaires et aux participants aux examens pour chiens de service, **de même que les lois et les prescriptions relatives à la protection des animaux.**

Toute infraction aux prescriptions ou au présent règlement peut entraîner l'exclusion des examens.

**Les chiens qui ont peur des coups de feu sont immédiatement exclus des examens.** La mention «réaction de peur aux coups de feu» doit figurer dans le verbal ou le livret de travail et être remis au Service canin de l'armée.

Le présent règlement a été rédigé en allemand. La version allemande fait donc foi pour la traduction en d'autres langues, ainsi qu'en cas de doute.

Les points à signaler et les questions concernant ce règlement doivent être adressées à :

Centre de compétences du service vétérinaire et des animaux de l'armée  
Service canin de l'armée  
Caserne Sand  
3000 Berne 22

+41 58 484 02 00  
armeehundewesen@vtg.admin.ch  
<http://www.armee.ch/animaux>



## Table des matières

	Page
<b>1 Dispositions générales</b> .....	<b>1</b>
1.1 Documents de base .....	1
1.2 But .....	1
1.3 Champ d'application .....	1
1.4 Définition.....	1
1.5 Responsabilité.....	1
1.6 Conditions de participation aux concours hors du service .....	2
1.7 Disciplines d'examens .....	2
1.8 Evaluation des examens .....	2
1.9 Inscription des résultats.....	2
1.10 Direction des examens / Juges d'examens / Hommes d'attaque.....	3
1.11 Recours .....	3
1.12 Réglementation de l'organisation et de l'administration des examens et des concours .....	3
1.13 Comportement inadmissible avec les chiens de service .....	5
1.14 Problèmes de comportement des chiens de service .....	5
1.15 Signaux visuels et acoustiques .....	5
1.16 Début et fin de l'exercice .....	5
1.17 Interruption (avec évaluation partielle).....	6
1.18 Interruption (sans évaluation partielle).....	6
1.19 Disqualification .....	6
1.20 Renvoi des examens.....	7
<b>2 Examens pour «chiens de défense»</b> .....	<b>8</b>
2.1 Schéma d'évaluation .....	8
2.2 Partie A - Obéissance et docilité .....	9
2.2.1 Indifférence au bruit des coups de feu (tir au pistolet avec coucher libre).....	9
2.2.2 Marche sans laisse.....	10
2.2.3 Envoi en avant.....	10
2.2.4 Coucher avec rappel .....	11
2.2.5 Saut en hauteur.....	11
2.2.6 Traverser un groupe de personnes.....	12
2.2.7 Evoluer sur une surface désagréable .....	12
2.2.8 Porter le chien .....	13
2.3 Partie B - Service de patrouille.....	13

	Page
2.4	Partie C - Travail de flair et de défense..... 14
2.4.1	(C1) Fouille d'un bâtiment ..... 14
2.4.2	(C2) Recherche d'un malfaiteur présumé en fuite ..... 15
2.4.3	(C2) Attraper un malfaiteur présumé en fuite ..... 16
<b>3</b>	<b>Examens pour «chiens de sauvetage décombres» ..... 17</b>
3.1	Schéma d'évaluation ..... 17
3.2	Partie A - Obéissance et conduite..... 17
3.3	Parties B et C - Recherche de personnes dans des décombres..... 17
<b>4</b>	<b>Examens pour «chiens de recherche de stupéfiants» ..... 19</b>
4.1	Droit de participation ..... 19
4.2	Site des examens ..... 19
4.3	Produits stupéfiants ..... 19
4.4	Evaluation ..... 20
4.5	Déroulement des examens ..... 20
<b>5</b>	<b>Examens pour «chiens de recherche d'explosifs» ..... 22</b>
5.1	Droit de participation ..... 22
5.2	Sites des examens ..... 22
5.3	Explosifs ..... 22
5.4	Evaluation ..... 23
5.5	Déroulement des examens ..... 24
<b>6</b>	<b>Biathlon pour chiens de service ..... 25</b>
6.1	Terrain des examens ..... 25
6.2	Tenue ..... 26
6.3	Départ ..... 26
6.4	Evaluation et classement ..... 26
6.5	Disqualification ..... 27

## Liste des annexes

	Page
<b>Annexe 1</b>	
Tableau des points .....	28



# **1 Dispositions générales**

## **1.1 Documents de base**

- 1 <sup>1</sup>Ordonnance concernant les activités hors du service de la troupe (OAHST).
- <sup>2</sup>Ordonnance concernant l'activité hors du service des sociétés et des associations faïtières militaires (OAAFV).
- <sup>3</sup>Ordonnance du DDPS concernant l'instruction hors du service des sociétés et des associations faïtières militaires (OIAFM-DDPS).
- <sup>4</sup>Règlement 64.008 df «Einsatz von Militärhunden/L'engagement des chiens militaires».

## **1.2 But**

- 2 Promotion de la formation et du perfectionnement des conducteurs de chiens (cond chien) et des chiens dans les domaines d'engagement des chiens de service de l'armée.

## **1.3 Champ d'application**

- 3 Le règlement des examens permet de vérifier le niveau de formation des chiens de service au sein des écoles et des cours de l'armée, ainsi que des chiens de service du DDPS. Il s'applique aux concours hors du service, et en particulier aux concours organisés par le Service canin de l'armée (SCA) et par la Société suisse des conducteurs de chiens militaires (SCM).

## **1.4 Définition**

- 4 Chiens de service : chiens engagés ou prévus pour l'engagement dans l'armée, dans le corps des gardes-frontière ou dans la police.

## **1.5 Responsabilité**

- 5 La responsabilité des examens incombe au Service canin de l'armée. L'organisation des examens peut être déléguée à des tiers.

## 1.6 Conditions de participation aux concours hors du service

6 <sup>1</sup>Les conducteurs de chiens de service appartenant à des instances, des commandements ou des services publics reconnus pour détenir des chiens de service (unités organisationnelles étatiques, cantonales ou communales employant des chiens de service) sont autorisés à participer à des concours hors du service avec un chien de service âgé d'au moins 18 mois.

<sup>2</sup>Les conducteurs de chiens de service participent aux concours avec leur propre chien de service ou avec le chien de service qui leur est attribué.

<sup>3</sup>Les organisateurs peuvent percevoir une finance d'inscription.

## 1.7 Disciplines d'examens

7 Des examens peuvent être organisés dans les disciplines suivantes :

<sup>1</sup>Chien de défense (chien déf) ;

<sup>2</sup>Chien de sauvetage décombres (chien sauv d);

<sup>3</sup>Chien de recherche de stupéfiants (chien de recherche stup) ;

<sup>4</sup>Chien de recherche d'explosifs (chien de recherche explo) ;

<sup>5</sup>Biathlon pour chiens de service.

## 1.8 Evaluation des examens

8 <sup>1</sup>Les examens pour chiens de défense, chiens de sauvetage et chiens de recherche sont réputés réussis si 70 points sur 100 au moins sont obtenus dans chacune des trois parties de l'examen (A, B et C).

<sup>2</sup>Pour le classement, la réussite de tous les examens compte davantage que l'obtention d'un nombre de points élevé sans réussir l'ensemble.

<sup>3</sup>En cas d'égalité de points entre deux conducteurs, l'avantage est donné au conducteur plus âgé, qui passe devant le plus jeune au classement.

## 1.9 Inscription des résultats

9 Les résultats des examens sont consignés dans le verbal ou le livret de travail de l'animal. Une exclusion des examens pour comportement non sportif est également inscrite dans le verbal ou le livret et signalée au Service canin de l'armée.

## **1.10 Direction des examens / Juges d'examens / Hommes d'attaque**

- 10 <sup>1</sup>Le Service canin de l'armée désigne et certifie la direction des examens.
- <sup>2</sup>Les disciplines cynologiques sont jugées exclusivement par des juges d'examens reconnus par le Service canin de l'armée.
- <sup>3</sup>Les assistants du travail de défense sont désignés par le Service canin de l'armée.

## **1.11 Recours**

- 11 <sup>1</sup>Les décisions des juges des examens peuvent faire l'objet de recours.
- <sup>2</sup>Les recours doivent être déposés le jour de l'examen, immédiatement après la catégorie concernée, auprès du juge correspondant.
- <sup>3</sup>La direction des examens et les juges constituent l'instance de recours. La décision de cette dernière, prise le jour même, est définitive.
- <sup>4</sup>Les recours concernant le biathlon ne peuvent être déposés que le jour de la compétition, dans les trente minutes après la fin de celle-ci. La direction des examens rend une décision définitive qui est communiquée par oral au concurrent avant l'annonce des résultats.

## **1.12 Réglementation de l'organisation et de l'administration des examens et des concours**

### **12 Tenue**

Les examens s'effectuent en uniforme. Celui-ci est porté jusqu'à l'annonce des résultats. La tenue des participants n'appartenant pas à l'armée est précisée dans le programme des examens.

### **13 Equipement du chien de service**

<sup>1</sup>Au début et à l'issue des examens, et lors de l'épreuve d'obéissance, le chien de service porte un collier correspondant aux exigences de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn).

<sup>2</sup>Le conducteur présente le passeport pour animal de compagnie, le verbal ou le livret de travail du chien de service.

<sup>3</sup>Le chien est muni d'une micropuce, qui peut faire l'objet d'une vérification avant toute épreuve.

<sup>4</sup>Le chien peut porter une muselière dans toutes les disciplines.

#### **14 Etat de santé du chien de service**

Les chiens malades ou susceptibles d'être contagieux ne sont pas autorisés sur les terrains et sont exclus des examens.

#### **15 Chiennes en chaleur**

Les chiennes en chaleur sont admises à tous les examens, à condition d'être tenues à l'écart des autres chiens et d'être examinées en dernier.

#### **16 Niveau de formation du chien de service**

Le juge est autorisé à interrompre l'examen si, manifestement, le conducteur n'a pas son chien en main, si le chien est insuffisamment préparé, ou si l'animal n'est pas prêt à passer l'épreuve en cours faute de disposition à travailler.

#### **17 Déplacements**

L'utilisation de véhicules privés est autorisée pour l'aller et le retour. Les frais de déplacement ne sont pas remboursés.

#### **18 Assurances**

<sup>1</sup>Les participants et les fonctionnaires militaires sont assurés contre la maladie et les accidents selon l'ordonnance du 10 novembre 1993 sur l'assurance militaire (OAM).

<sup>2</sup>Les organisateurs doivent conclure une assurance :

- a. Pour les accidents de personnes non couvertes par l'assurance militaire ;
- b. Pour les prétentions en responsabilité civile.

## 19 **Armes**

Les exercices de tir au biathlon sont accomplis avec l'arme de service (calibre 9 mm). Le calibre 9 mm est aussi utilisé pour le test d'indifférence au bruit des coups de feu. Les organisateurs mettent les armes nécessaires à disposition de participants étrangers lors de concours internationaux.

### **1.13 Comportement inadmissible avec les chiens de service**

- 20 Par «comportement», il faut entendre toutes les interactions entre l'homme et l'animal, qu'il s'agisse de son propre chien ou du chien d'un tiers. La dureté excessive et l'utilisation de fortes contraintes, réelles ou simulée, ne sont pas autorisées et entraînent la disqualification immédiate. Le chef de concours est tenu de signaler l'incident au Service canin de l'armée.

### **1.14 Problèmes de comportement des chiens de service**

- 21 Les chiens de service qui ont une réaction de peur aux coups de feu ou qui présentent manifestement des déficiences de caractère sont également exclus des examens. Le directeur des examens est tenu de signaler les exclusions au Service des chiens de l'armée.

### **1.15 Signaux visuels et acoustiques**

- 22 Les signaux acoustiques produits à l'aide d'un sifflet sont considérés au même titre que les signaux visuels et que les autres signaux acoustiques.

### **1.16 Début et fin de l'exercice**

- 23 Tous les exercices commencent et se terminent en position de base (assise).

### **1.17 Interruption (avec évaluation partielle)**

- 24 Quand un chien de service se blesse, ou si, manifestement, le conducteur n'a pas son chien en main, si le chien est insuffisamment préparé, ou si l'animal n'est pas prêt à passer l'épreuve en cours faute de disposition à travailler, le juge peut mettre fin à l'examen en procédant à une évaluation partielle jusqu'à l'arrêt. Il en va de même au deuxième avertissement pour mauvais comportement. Le conducteur de chien peut participer aux examens suivants, à condition d'avoir obtenu au moins 31 points à l'épreuve interrompue.

### **1.18 Interruption (sans évaluation partielle)**

- 25 <sup>1</sup>Quand un chien de service échoue lors d'une action de combat (par exemple en ne mordant pas un malfaiteur présumé), il n'obtient aucun point et l'épreuve doit donc être interrompue. Le conducteur doit toutefois se présenter aux épreuves suivantes.

<sup>2</sup>En cas d'absence injustifiée ou de retard, le conducteur de chien perd son droit à participer à l'épreuve en cours.

<sup>3</sup>La remise de nourriture ou le port visible d'un objet de motivation pendant le travail entraîne l'interruption de l'épreuve. Font exception les chiens de recherche pour la confirmation et les chiens de sauvetage décombres dans les parties B et C.

### **1.19 Disqualification**

- 26 En cas de comportement antisportif, de non-respect de l'arrêt obligatoire pendant un examen, de dureté excessive, d'utilisation de fortes contraintes réelles ou simulées, le directeur des examens ou le juge de l'épreuve en cours peut disqualifier le conducteur de chien. Le directeur des examens est tenu de signaler l'incident au Service canin de l'armée. Le conducteur de chien ne peut pas non plus disputer les épreuves suivantes.

## **1.20 Renvoi des examens**

- 27 Quand un chien de service a une réaction de peur aux coups de feu ou qu'il présente des déficiences manifestes de caractère, il est automatiquement renvoyé des examens. Cet incident est consigné dans le verbal ou le livret de travail de l'animal. Le directeur des examens est tenu de le signaler au Service canin de l'armée.

## 2 Examens pour «chiens de défense»

### 2.1 Schéma d'évaluation

#### 28 Partie A (obéissance et conduite)

- Indifférence au bruit des coups de feu
- Marche sans laisse
- Envoi en avant
- Coucher avec rappel
- Saut en hauteur
- Traverser un groupe de personnes
- Evoluer sur une surface désagréable
- Porter le chien

Points	$\Sigma 1$	$\Sigma \text{max}$
10		
20		
20		
10		
10		
10		
10		
10		100

#### 29 Partie B (service de patrouille)

- Exécution et conduite
- Affrontement et aboiements 2 x 10
- Obstruction à la fuite 2 x 10
- Malfaiteur présumé  
(recherche aboutie) - debout  
- couché ou à genoux

Points	$\Sigma 1$	$\Sigma \text{max}$
20		
20		
20	60	
20		
20	40	100

#### 30 Partie C (travail de flair [C1] et défense [C2])

##### (C1) Fouille d'un bâtiment

- Affrontement et aboiements
- Malfaiteur présumé (recherche aboutie)

##### (C2) Rechercher un malfaiteur présumé en fuite

- Poursuite et recherche
- Affrontement et aboiements
- Empêcher la fuite
- Malfaiteur présumé (recherche aboutie)

##### (C2) Attraper un malfaiteur présumé en fuite

- Attraper et retenir

Points	$\Sigma 1$	$\Sigma \text{max}$
20		
20	40	
5		
5		
10		
10	30	
	30	100



## 2.2 Partie A - Obéissance et docilité

100 points

- 31 <sup>1</sup>L'obéissance peut être volontaire ou se faire sur ordre du juge. Le juge d'examens donne le départ de chaque épreuve. L'exercice commence et finit par la position de base.
- <sup>2</sup>La marche sans laisse suit le schéma prévu.
- <sup>3</sup>L'épreuve d'obéissance se déroule sur un terrain aussi plat que possible, de n'importe quelle nature (asphalte, herbe, etc.).
- <sup>4</sup>L'épreuve d'obéissance commence **toujours** par l'exercice «tir au pistolet avec coucher libre». L'ordre des autres exercices de l'épreuve est défini par le juge d'examens au début de la manifestation et reste le même pendant toute sa durée.
- <sup>5</sup>Le conducteur de chien se présente au juge d'examens avec le chien de service en laisse. Il explique comment le chien accomplira les exercices «envoi en avant» et «coucher avec rappel». Il détache ensuite le chien de son propre chef.
- <sup>6</sup>Un signal acoustique est autorisé à chaque reprise de mouvement.

### 2.2.1 Indifférence au bruit des coups de feu (tir au pistolet avec coucher libre)

10 points

- 32 Le conducteur de chien laisse l'animal sortir de la position de base pour se coucher librement (la position du sphinx n'est pas nécessaire). La distance entre le conducteur et son chien ne dépasse pas trois mètres. Le conducteur et l'animal n'ont aucun contact visuel. Quand le juge d'examens donne la consigne de tirer, le conducteur tire au moins trois coups avec des munitions de calibre 9 mm. S'il n'est pas possible de constater l'indifférence au coups de feu après 3 coups, il est autorisé d'ordonner des coups de feu supplémentaires. L'exercice se termine en position de base.



<sup>2</sup>Lors du rappel, le chien de service revient à vive et joyeuse allure reprendre la position de base à côté du conducteur. Le rappel dans la position «en face» avant de reprendre la position de base est aussi correct.

### **2.2.4 Coucher avec rappel**

10 points

- 36 En partant de la position de base, le chien avance au signal acoustique de dix pas avec le conducteur avant de se coucher rapidement, toujours au signal acoustique. Sans autre signal au chien et sans se retourner en chemin, le conducteur fait encore trente pas avant de se retourner face au chien. Au signal acoustique suivant, le chien de service revient à vive et joyeuse allure vers le conducteur pour reprendre la position de base. Le rappel dans la position «en face» avant de reprendre la position de base est aussi correct.

### **2.2.5 Saut en hauteur**

10 points

- 37 <sup>1</sup>Saut par-dessus un treillis : 1 m de haut, 1,20 - 1,50 m de large.

<sup>2</sup>Le conducteur se place devant l'obstacle avec son chien en position de base. À la consigne du juge d'examen, il donne l'ordre au chien de franchir l'obstacle en émettant un signal acoustique. Un signal visuel simultané est autorisé. Mais tout autre signal acoustique ou visuel pour l'exécution du saut est pénalisé en réduisant les points de moitié. Au second signal acoustique, le chien s'immobilise (position à choix) jusqu'à ce que le juge d'examen autorise le conducteur à aller le rechercher. L'exercice se termine en position de base. Si le chien touche le treillis, la pénalité peut aller jusqu'à réduire les points de moitié. Si le chien saute contre le treillis, il n'obtient aucun point à cette épreuve.

**2.2.6 Traverser un groupe de personnes** 10 points

- 38 À la consigne du juge d'examens, le conducteur traverse deux fois un groupe (de deux à dix personnes) avec son chien, qui, de la position de base, le suit naturellement en s'arrêtant en position assise au second passage avant de repartir sur un autre signe du juge. L'évaluation porte sur la marche au pied (position par rapport au conducteur), la marche sans laisse, les demi-tours et la position assise. Le groupe se déplace en cercle. En cas d'agressivité incontrôlée du chien, le conducteur n'obtient aucun point au travail d'obéissance. Cet exercice peut aussi être effectué avec le chien en laisse à condition que celle-ci soit détendue. L'exercice se termine en position de base.

**2.2.7 Evoluer sur une surface désagréable** 10 points

- 39 <sup>1</sup>Obstacle : surface de 3 x 3 mètres environ désagréable à traverser (plaques de tôle calées avec des pierres, treillis soudé, bâches, bouteilles en plastique, débris ou matériaux similaires).

<sup>2</sup>Le conducteur se place devant l'obstacle avec son chien de service en position de base. Il traverse l'obstacle aller et retour, le chien détaché marchant naturellement au pied, attentif. Au retour, il marque un arrêt sur l'obstacle (en position de base). L'évaluation porte sur la marche au pied (position par rapport au conducteur), la marche sans laisse, le demi-tour et la position assise. Revenu au point de départ avec son conducteur, le chien reprend la position de base.

### 2.2.8 Porter le chien

10 points

- 40 Le conducteur s'annonce avec le chien en position de base. Sur ordre du juge d'examens, il soulève le chien et le porte sur un trajet balisé d'une vingtaine de pas comportant un obstacle. Il peut porter le chien comme il veut, à condition que celui-ci reste calme. Si le chien s'agite, l'épreuve peut tout au plus être jugée satisfaisante. Quand le conducteur repose le chien, il lui donne l'ordre de rester couché. Le conducteur recule de vingt pas et, à la consigne du juge d'examens, rappelle son chien qui reprend la position de base. Le rappel dans la position «en face» avant de reprendre la position de base est aussi correct.

### 2.3 Partie B - Service de patrouille

100 points

- 41 <sup>1</sup>Sur un chemin offrant peu de visibilité (ou à l'intérieur d'un bâtiment ou sur un terrain de 10'000 à 15'000 m<sup>2</sup>), deux malfaiteurs présumés sont placés à une distance de 150 - 250 m, l'un debout et l'autre couché (ou à genoux) de façon à ne pas être vus du conducteur de chien.

<sup>2</sup>Quand le chien de service a débusqué le premier malfaiteur présumé, celui-ci tente de prendre la fuite après une dizaine de secondes. Le chien de service doit empêcher la fuite en saisissant le fugitif.

<sup>3</sup>Si le chien de service ne peut pas empêcher la fuite sur la distance prévue par le juge d'examens, le conducteur n'obtient aucun point à cette épreuve. Une fois le malfaiteur présumé saisi par le chien, l'exercice est interrompu (mais sans arrêter le chronomètre) le temps que le conducteur remette le malfaiteur au juge d'examens. L'exercice reprend dès que le premier malfaiteur présumé a quitté le champ de vision du chien. Dès qu'il a été débusqué à son tour par le chien de service, le second malfaiteur tente aussi de prendre la fuite après une dizaine de secondes et est intercepté par le chien. Si le chien de service ne peut pas empêcher la fuite sur la distance prévue par le juge d'examens ou s'il ne trouve pas le second malfaiteur présumé, le conducteur ne peut pas réussir cette épreuve (déduction de 31 points au moins). Le service de patrouille prend fin sur ordre du juge d'examens. Le temps imparti est de quinze minutes. L'évaluation porte notamment sur la quête par le chien, qui doit être fluide et systématique, mais aussi sur le temps nécessaire au chien pour lâcher prise. Le conducteur peut dévier légèrement par rapport à la ligne médiane (en fonction du terrain) sans être sanctionné.

<sup>4</sup>Evaluation :

- Exécution et conduite
- Affrontement et aboiements  
(10 sec. env.) 2 x 10
- Obstruction à la fuite/lâcher prise 2 x 10
- Pour chaque malfaiteur présumé (recherche aboutie)

Points	Σ1	Σmax
20		
20		
20	60	
20	40	100

## 2.4 Partie C - Travail de flair et de défense 100 points

### 2.4.1 (C1) Fouille d'un bâtiment 40 points

- 42 <sup>1</sup>À la consigne du juge d'examens, le conducteur envoie son chien dans un lieu sans vue dégagée (appartement, atelier, terrain, etc.) d'une surface de 200 m<sup>2</sup> environ. Le chien doit y débusquer un malfaiteur présumé – caché dans une caisse, un coffre, une armoire, etc. de manière à n'être visible ni du conducteur ni du chien – et l'empêcher de fuir en aboyant. Il doit y avoir trois possibilités de se cacher au moins. Le juge en choisit une pour la durée de l'épreuve. Les cachettes inutilisées doivent rester ouvertes et accessibles au chien qui est envoyé seul dans le local pendant une minute avant d'être rejoint par le juge d'examens et le conducteur de chien. Le juge fixe l'emplacement du conducteur qui doit s'abstenir de tout signal visuel ou acoustique jusqu'à la fin de l'exercice. Sinon, le juge interrompt l'exercice, qui ne rapporte dès lors aucun point au conducteur (= 0 point à la partie C1). Le temps imparti est de **cinq minutes**.

<sup>2</sup>Le malfaiteur présumé doit rester le plus immobile possible dans sa cachette. Pendant que le chien de service le cherche librement, le conducteur de chien n'est pas autorisé à quitter l'emplacement assigné par le juge d'examens. L'évaluation porte notamment sur l'intensité de la recherche.

<sup>3</sup>Le chien doit désigner spontanément l'endroit où le malfaiteur est caché en aboyant pendant dix secondes au moins et en tentant de pénétrer dans la cachette. Sur ordre du juge d'examens, le conducteur peut rappeler son chien ou aller le chercher. Si les recherches du chien de service restent vaines ou désigné faux, ou en cas de fausse désignation, le conducteur ne peut pas réussir l'épreuve C (déduction de 31 points au moins pour la partie C1).

<sup>4</sup>Evaluation :

- Travail de recherche, aboiements et instinct de pénétration
- Recherche aboutie

Points	$\Sigma 1$	$\Sigma \text{max}$
20		
20		40

### 2.4.2 (C2) Recherche d'un malfaiteur présumé en fuite

30 points

- 43 <sup>1</sup>Le conducteur est couché avec le chien dans une cachette qui lui a été assignée, distante d'une centaine de pas du lieu d'effraction dans un endroit sans vue dégagée. Le chien de service doit rester tranquille. Après une minute environ, le malfaiteur présumé vêtu d'un costume complet de protection et muni d'un bâton sort de sa cache. Le conducteur de chien lui intime de s'arrêter sous menace d'engager son chien et à la consigne du juge d'examen, il envoie son chien de service à la poursuite du malfaiteur présumé qui s'enfuit vers un endroit non dégagé (forêt, parking, etc.). Ce dernier doit franchir une distance d'une cinquantaine de pas au moins et se cacher. Le chien de service doit se lancer à sa poursuite avec détermination et en le recherchant, le retrouver et l'affronter en l'aboyant. Si le chien de service ne manifeste pas d'intérêt pour la recherche, le juge interrompt l'épreuve. Une dizaine de secondes après avoir été retrouvé, le malfaiteur présumé tente de reprendre la fuite. Le chien de service doit l'en empêcher en le saisissant. Si le chien ne parvient pas à empêcher la fuite sur la distance prévue, le juge interrompt l'épreuve et le conducteur ne peut pas réussir l'épreuve C (0 point à la partie C2). Le conducteur suit son chien immédiatement après l'engagement jusqu'au lieu d'effraction où il attend que le chien ait débusqué le malfaiteur présumé. Cette partie est terminée dès que le chien de service a lâché le malfaiteur présumé après avoir empêché sa fuite. L'évaluation porte également sur le temps nécessaire au chien pour relâcher le fugitif.

<sup>2</sup>Evaluation :

- Attente, poursuite et recherche
- Affrontement et aboiements (10 sec. env.)
- Obstruction à la fuite et lâcher prise
- Malfaiteur présumé (recherche aboutie)

Points	$\Sigma 1$	$\Sigma \text{max}$
5		
5		
10		
10		30

### 2.4.3 (C2) Attraper un malfaiteur présumé en fuite

30 points

44 <sup>1</sup>Dès la fin de la première partie (recherche, tentative de fuite), le juge d'examens fait signe à un deuxième malfaiteur présumé de s'enfuir en terrain découvert, à partir d'une cache située à une cinquantaine de pas. Le conducteur de chien doit, de l'endroit où il se trouve, immédiatement préparer son chien à cette nouvelle situation et le lancer à la poursuite du malfaiteur présumé sous menace d'engager son chien. Si le chien de service rattrape le malfaiteur présumé après quinze-vingt pas environ, celui-ci se retourne et tente de tenir le chien à distance avec un objet d'artifice (au moins trois objets différents doivent être présentés au juge d'examens avant l'examen, qui ne doivent pas excéder 60 x 40 cm et ne présenter aucun risque de blesser le chien).

<sup>2</sup>Le chien de service doit forcer cette barricade sans hésiter pour mordre le malfaiteur présumé. Si le chien saisit l'objet, le malfaiteur présumé doit le lui abandonner et reprendre la fuite, ce que le chien doit aussitôt empêcher. Si le chien ne passe pas le barrage après dix secondes, le malfaiteur présumé abandonne l'objet et s'enfuit. Le conducteur rejoint son chien quand il a saisi le fugitif, lui fait lâcher prise et remet le malfaiteur présumé au juge d'examens (il peut tenir le chien en laisse pendant ce temps). Si le chien de service ne parvient pas à empêcher la fuite, le conducteur ne peut pas réussir cette épreuve (= 0 point pour la partie C2).

<sup>3</sup>Evaluation :

- Rattraper et retenir/lâcher prise

Points	$\Sigma 1$	$\Sigma \max$
30		30



### 3 Examens pour «chiens de sauvetage décombres»

#### 3.1 Schéma d'évaluation

##### 45 **Partie A** (obéissance et conduite)

Comme pour les chiens de défense.

##### 46 **Partie B** (recherche de personnes dans des décombres)

- Décision du conducteur d'engager le chien
- Découverte des personnes 2 x 20
- Exécution, conduite, rappel
- Désignation des personnes 2 x 20

Points	$\Sigma 1$	$\Sigma_{\max}$
	5	
20	40	
	15	
20	40	100

##### 47 **Partie C** (recherche de personnes dans des décombres)

Comme la partie B, mais sur un autre type de terrain et après un intervalle d'au moins deux heures. La partie A (obéissance et conduite) peut être réalisée entre les parties B et C.

Points	$\Sigma 1$	$\Sigma_{\max}$
		100

#### 3.2 **Partie A - Obéissance et conduite**

100 points

48 Comme pour les chiens de défense.

#### 3.3 **Parties B et C - Recherche de personnes dans des décombres**

2 x 100 points

49 <sup>1</sup>Le chien doit rechercher deux victimes présumées, recouvertes de matériel, enterrées ou enfermées, dans des décombres (terrain d'exercice de l'armée ou de la protection civile, immeuble désaffecté, etc.) dont la surface varie entre 800 et 1600 m<sup>2</sup>. Les deux victimes présumées doivent s'y trouver depuis dix minutes au moins avant d'engager le chien. Dix mètres au moins doivent séparer les deux victimes. Le conducteur de chien n'est pas autorisé à pénétrer à découvert dans le terrain délimité et balisé par le juge d'examens. Après la découverte de la première personne, le conducteur est autorisé à rester à côté du chien jusqu'à ce qu'il reprenne la recherche.

<sup>2</sup>Un bref rapport de la situation est remis au conducteur de chien, qui doit prendre sa décision d'engagement. Il s'agit pour lui de désigner un secteur de recherche primaire et secondaire, de répartir les parcelles de recherche, de tenir compte de la direction du vent, ainsi que d'éventuels foyers d'incendies (observation, déblaiement, sauvetage). Il est autorisé, en fonction de son appréciation de la situation, à commencer par une recherche globale avant de l'affiner et de procéder de manière systématique.

<sup>3</sup>Le chien doit chercher de sa propre initiative et désigner la victime par des aboiements en déployant aussi des efforts soutenus pour la dégager (en grattant, en dégageant des débris, en tentant de s'introduire dans les décombres). Il est interdit d'influencer le chien par des signaux acoustiques ou visuels pour l'inciter à essayer de s'introduire. En revanche, des signaux acoustiques ou visuels sont autorisés pour diriger le chien pendant le travail de recherche. Pendant la recherche, des assistants présents sur le terrain provoqueront des bruits sporadiques (scie à moteur, compresseur, marteau piqueur, génératrice, etc.).

<sup>4</sup>Durée :

Vingt minutes en tout avec le rapport de situation, la décision d'engagement et la recherche. Le chronométrage n'est pas interrompu pendant la découverte de la première personne.

<sup>5</sup>Le travail de recherche prend fin à la consigne du juge d'examens. L'évaluation valorise en particulier l'attitude du chien, qui travaille avec plaisir et en toute autonomie, désignant spontanément ses découvertes (ses tentatives pour s'introduire dans les décombres et ses aboiements doivent en particulier être évidents). Ce comportement manifeste (idéal) doit être dûment pris en compte et récompensé lors de l'évaluation. Pour obtenir au moins 70 % des points par recherche, il faut que toutes les aient abouti.

<sup>6</sup>Il est interdit de récompenser le chien avec des friandises. Seuls sont autorisés les saucisses en caoutchouc, les Kong et les balles avec cordelette. Si cette consigne n'est pas respectée, aucun point n'est attribué.

<sup>7</sup>Évaluation :

- Décision d'engagement du conducteur
- Découverte des personnes      2 x 20
- Exécution, conduite, rappel
- Désignation des personnes      2 x 20

Points	$\Sigma 1$	$\Sigma \max$
	5	
20	40	
	15	
20	40	100

## **4 Examens pour «chiens de recherche de stupéfiants»**

### **4.1 Droit de participation**

- 50 Ces examens sont ouverts aux conducteurs de chien professionnels de l'armée et aux conducteurs professionnels appartenant à des instances, des commandements ou des services publics reconnus pour détenir des chiens de service (unités organisationnelles étatiques, cantonales ou communales employant des chiens de service), à condition que le chien de service soit âgé d'au moins 18 mois.

### **4.2 Site des examens**

- 51 Deux produits stupéfiants sont cachés hors de la vue et de la portée du conducteur et de son chien en trois endroits différents du site, que le chien doit désigner clairement. Dans la mesure du possible, la quantité cachée à chaque parties de l'examen doit être (500 grammes au moins). Le juge n'est pas autorisé à désigner les cachettes dans le cas où elles n'ont pas été découvertes par le chien.

<sup>1</sup>Lieu A :

Local meublé (pièce d'habitation ou de travail).

<sup>2</sup>Lieu B :

2 - 4 véhicules (voiture, camion, car, intérieur et extérieur).

<sup>3</sup>Lieu C :

Deux chaînes d'identification :

- a. Chaîne 1 : 8 - 10 colis postaux, enveloppes, livres, etc. ;
- b. Chaîne 2 : 8 - 10 valises, sacs à dos, sacs, etc.

### **4.3 Produits stupéfiants**

- 52 <sup>1</sup>Les produits stupéfiants suivants sont utilisés (sous forme authentique exclusivement) :
- a. Cannabis sativa (haschich) ;
  - b. Cannabis indica (marijuana) ;
  - c. Héroïne ;
  - d. Cocaïne ;
  - e. Amphétamines.

<sup>2</sup>La quantité est de deux grammes au moins par détection.

## 4.4 Evaluation

53 <sup>1</sup>Cent points peuvent être obtenus par lieu (A, B, C), soit 300 points au total.

<sup>2</sup>Evaluation et points par lieu :

Elément	Points	Erreurs possibles
Travail de recherche	30	Détérioration du paquet, empêchement du chien à désigner le produit, diminution de l'intensité, interruptions dans la recherche, erreurs de conduite.
Conduite	20	
Désignation 1	25	Fausse désignation, diminution de l'intensité, pression, peur du milieu.
Désignation 2	25	Recherche aboutissant grâce au conducteur, mauvaise désignation.

<sup>3</sup>Dix points sont enlevés pour toute fausse désignation, annoncée par le conducteur de chien. L'exercice est interrompu après la troisième fausse désignation.

<sup>4</sup>L'évaluation valorise en particulier l'attitude du chien, qui travaille avec plaisir et en toute autonomie, désignant spontanément ses découvertes (son comportement pour atteindre le produit ou le désigner doit être évident). Ce comportement manifeste (idéal) doit être dûment pris en compte et récompensé lors de l'évaluation. Pour obtenir au moins 70 % des points par recherche, il faut que les deux recherches aient abouti.

## 4.5 Déroulement des examens

54 <sup>1</sup>Le conducteur de chien est conduit par un fonctionnaire de l'aire d'attente au site des examens. Avant de pénétrer sur le site, il a le temps, sous la surveillance du fonctionnaire, de mettre son chien en condition.

<sup>2</sup>Toute communication avec d'autres concurrents ou des spectateurs sachant où se trouve le produit sur le site entraîne la disqualification. Le temps imparti pour les lieux A et B est de vingt minutes et de dix minutes pour le lieu C, à compter de la mise en condition. Le juge d'examen détermine la fin du travail.

<sup>3</sup>Pour le reste, les dispositions générales du règlement s'appliquent.

<sup>4</sup>Plusieurs sites peuvent être préparés pour les examens A, B et C en fonction du nombre de participants. Le site à explorer est tiré au sort par le juge d'examens juste avant le travail.

<sup>5</sup>Le conducteur de chien doit faire clairement savoir au juge d'examens qu'il estime la désignation correcte.

<sup>6</sup>Les désignations considérées comme fausses par le conducteur de chien mais sans être annoncées comme telles au juge sont pénalisées (déduction de dix points au maximum par erreur de désignation).

## 5 Examens pour «chiens de recherche d'explosifs»

### 5.1 Droit de participation

- 55 Ces examens sont ouverts aux conducteurs de chien professionnels de l'armée et aux conducteurs professionnels appartenant à des instances, des commandements ou des services publics reconnus pour détenir des chiens de service (unités organisationnelles étatiques, cantonales ou communales employant des chiens de service), à condition que le chien de service soit âgé d'au moins 18 mois.

### 5.2 Sites des examens

- 56 <sup>1</sup>Deux matières explosives sont cachées hors de la vue et de la portée du conducteur et de son chien en trois sites différents, que le chien doit désigner clairement. Dans la mesure du possible, la quantité cachée à chaque endroit doit être importante (500 grammes au moins). Le juge n'est pas autorisé à désigner les cachettes dans le cas où elles n'ont pas été découvertes par le chien.

<sup>2</sup>Lieu A :

Local meublé (pièce d'habitation ou de travail).

<sup>3</sup>Lieu B :

2 - 4 véhicules (voiture, camion, car, intérieur et extérieur).

<sup>4</sup>Lieu C :

Deux chaînes d'identification :

- a. Chaîne 1 : 8 - 10 colis postaux, enveloppes, livres, etc. ;
- b. Chaîne 2 : 8 - 10 valises, sacs à dos, sacs, etc.

### 5.3 Explosifs

- 57 Des produits des quatre groupes suivants sont utilisés pour les examens :

<sup>1</sup>**Armes** ayant servi une fois au moins (pistolet, fusil, lance-roquettes, etc.).

<sup>2</sup>**Munitions et explosifs militaires à base d'hexogène ou RDX (UN 0483), d'octogène ou HMX (UN 0484), de plastite (UN 0084), de trinitrotoluène ou tolite ou TNT (UN 0209) ou de nitrocellulose (UN 0161), sous forme :**

- a. Pure ou de mélange ;
- b. D'explosif d'ordonnance (TNT, plastite, etc.) ;
- c. De munition d'ordonnance pour exemple cart 11 F ou cart 90 F etc. ;
- d. De munitions et d'explosifs d'armées étrangères.

<sup>3</sup>**Explosifs civils à base de Gamsit (UN 0081), d'Impulsit, de Tovex ou de Gotthardit (UN 0241), de Plastex ou de Semtex (UN 0084), d'Anfolit (UN 0082), sous forme :**

- a. Pure ou de mélange ;
- b. D'explosifs commercialisés par l'industrie d'armement (comme l'entreprise Dynamit Nobel).

#### <sup>4</sup>**Produits chimiques**

Produits chimiques commercialisés :

**nitrate de potassium (UN 1486), chlorate de potassium (UN 1485), permanganate de potassium (UN 1490), chlorate de sodium (UN 1495), de soufre (UN 1350) ou poudre noire (UN 0027) sous forme :**

- a. Pure ou de mélange ;
- b. De cocktails explosifs sans détonateur.

## **5.4 Evaluation**

58 <sup>1</sup>Cent points peuvent être obtenus par lieu (A, B, C), soit 300 points au total.

<sup>2</sup>Répartition des points par site :

<b>Elément</b>	<b>Points</b>	<b>Erreurs possibles</b>
Travail de recherche	30	Détérioration du paquet, empêchement du chien à désigner le produit, diminution de l'intensité, interruptions dans la recherche, erreurs de conduite.
Conduite	20	
Désignation 1	25	Fausse désignation, diminution de l'intensité, pression, peur du milieu. Recherche aboutissant grâce au conducteur, erreur de désignation, aboiements, grattage, prise en gueule
Désignation 2	25	

<sup>3</sup>Dix points sont enlevés pour toute fausse désignation, annoncée par le conducteur de chien. L'exercice est interrompu après la troisième fausse désignation.

<sup>4</sup>L'évaluation valorise en particulier l'attitude du chien, qui travaille avec plaisir et en toute autonomie, désignant spontanément ses découvertes (son comportement pour atteindre le produit ou le désigner doit être évident). Ce comportement manifeste (idéal) doit être dûment pris en compte et récompensé lors de l'évaluation.

<sup>5</sup>Pour obtenir au moins 70 % des points par recherche, il faut que les deux recherches aient abouti.

## 5.5 Déroulement des examens

59 <sup>1</sup>Le conducteur de chien est conduit par un fonctionnaire de l'aire d'attente au site des examens. Avant d'entrer sur le site, le conducteur a, sous contrôle du fonctionnaire, le temps de mettre son chien en condition.

<sup>2</sup>Toute communication avec d'autres concurrents ou des spectateurs sachant où se trouve le produit sur le site entraîne la disqualification.

<sup>3</sup>Le temps imparti pour les lieux A et B est de vingt minutes et de dix minutes pour le lieu C, à compter de la mise en condition. Le juge d'examen détermine la fin du travail.

<sup>4</sup>Les désignations considérées comme correctes par le conducteur de chien doivent être clairement annoncées comme telles au juge d'examen.

<sup>5</sup>Les désignations considérées comme fausses par le conducteur de chien mais sans être annoncées comme telles au juge sont pénalisées (déduction de dix points au maximum par fausse désignation).

<sup>6</sup>Pour le reste, les dispositions générales du règlement s'appliquent.

<sup>7</sup>Plusieurs sites peuvent être préparés pour les examens A, B et C en fonction du nombre de participants. Le site à explorer est tiré au sort par le juge d'examen juste avant le travail.



## **6 Biathlon pour chiens de service**

### **6.1 Terrain des examens**

60 Le biathlon pour chiens de service est un parcours à effectuer avec le chien en laisse, qui comprend les épreuves suivantes :

<sup>1</sup>Passage d'obstacles naturels et artificiels ;

<sup>2</sup>Parcours à vélo avec le chien en laisse ;

<sup>3</sup>Tir au pistolet ;

<sup>4</sup>Traversée d'un bassin, d'un étang ou d'un obstacle particulier ;

<sup>5</sup>Obstruction à la fuite de malfaiteurs présumés.

#### **61 Parcours**

La distance est de six à dix kilomètres sur un terrain délimité et jalonné de petits drapeaux et bandes.

#### **62 Obstacles**

Le conducteur et le chien doivent passer un quinzaine d'obstacles naturels ou artificiels.

#### **63 Parcours à vélo**

Le conducteur effectue un trajet de 500 mètres environ avec le chien en laisse.

#### **64 Tir au pistolet**

Les coups de qualification sont au nombre de huit à dix. Les armes et munitions sont fournies par les organisateurs. Ne peuvent être utilisées que des armes mises à disposition sur les places de tirs.

#### **65 Traversée d'un bassin, d'un étang ou d'un obstacle particulier**

Le chien doit traverser l'eau ou l'obstacle sans être tenu en laisse.

## 66 **Obstruction à la fuite de malfaiteurs présumés**

<sup>1</sup>Immédiatement après le dernier obstacle apparaît un malfaiteur présumé. Dès qu'il a passé le dernier obstacle, le chien empêche la fuite du malfaiteur présumé en saisissant celui-ci. Après que le chien a lâché prise, le conducteur le reprend en laisse pour franchir la ligne d'arrivée.

<sup>2</sup>Lors des grandes manifestations, plusieurs malfaiteurs présumés peuvent être engagés sur le parcours.

## 6.2 **Tenue**

67 <sup>1</sup>Le départ est pris en uniforme ou en habit de service avec pantalons longs, sans couvre-chef ni arme. Le choix des chaussures est libre. Le dossard doit être bien visible tout au long du parcours.

<sup>2</sup>Le chien de service porte un collier en chaîne simple conformément au chapitre 1.12, point 13, al. 1, ou un harnais.

## 6.3 **Départ**

68 Les concurrents doivent se présenter dans la zone de départ dix minutes au moins avant l'heure indiquée sur la liste de départ.

## 6.4 **Evaluation et classement**

### 69 **Evaluation**

<sup>1</sup>Les obstacles manqués ou mal exécutés par le conducteur et/ou par le chien, les coups manqués et l'absence de saisie du malfaiteur présumé sont sanctionnés par un supplément de temps ou par un tour supplémentaire de pénalité.

<sup>2</sup>Les temps de pénalité sont fixés pour chaque parcours en fonction de la longueur et de la difficulté.

### 70 **Catégories**

<sup>1</sup>Catégorie I : Participants jusqu'à 32 ans révolus.

<sup>2</sup>Catégorie II : Participants de 33 à 42 ans.

<sup>3</sup>Catégorie III : Participants à partir de 43 ans.

<sup>4</sup>Catégorie IV : Femmes.

## 71 Classement

<sup>1</sup>Le classement individuel se compose :

- a. Du temps de course ;
- b. Des suppléments de temps pour les coups manqués ;
- c. Des suppléments de temps pour les erreurs d'obstacles par le conducteur et/ou le chien ;
- d. Du supplément de temps pour l'absence de saisie du malfaiteur présumé.

<sup>2</sup>Le classement est établi en fonction du temps total. Le vainqueur des examens ainsi que les vainqueurs par catégorie reçoivent une distinction.

## 72 Classement par équipe

Une équipe est constituée de quatre participants. Le total des trois meilleurs temps (indépendamment de la catégorie) détermine le temps total de l'équipe. Les équipes ne doivent être annoncées que le jour des examens. Elles sont formées par unité, association, administration, nation, etc.

## 6.5 Disqualification

73 Les motifs de disqualification sont les suivants :

<sup>1</sup>Comportement inadmissible avec le chien selon chapitre 1.13 ;

<sup>2</sup>Non-respect des instructions aux postes de passage et données par le directeur des tirs ;

<sup>3</sup>Sortie du parcours balisé ;

<sup>4</sup>Apparition de symptômes pouvant mettre en danger la santé du chien en cas de poursuite de la course ;

<sup>5</sup>Changement de chien entre l'inscription et la fin des examens ;

<sup>6</sup>Les disqualifications doivent être signalées au Service canin de l'armée.

## Appendice 1

### Tableau des points

<b>Excellent</b> min. 96 %	<b>Très bien</b> 95 - 90 %	<b>Bien</b> 89 - 80 %	<b>Satis- faisant</b> 79 - 70 %	<b>Médiocre</b> 69 - 36 %	<b>Insuffi- sant</b> 35 - 0 %
<b>Réussite ←</b>				<b>→ Echec</b>	
<b>300</b> - 286	285 - 270	269 - 240	239 - 210	209 - 110	109 - 0
<b>200</b> - 191	190 - 180	179 - 160	159 - 140	139 - 70	69 - 0
<b>100</b> - 96	95 - 90	89 - 80	79 - 70	69 - 36	35 - 0
<b>90</b> - 87	86 - 81	80 - 72	71 - 63	62 - 32	31 - 0
<b>80</b> - 77	76 - 72	71 - 64	63 - 56	55 - 28	27 - 0
<b>70</b> - 68	67 - 63	62 - 56	55 - 49	48 - 25	24 - 0
<b>60</b> - 58	57 - 54	53 - 48	47 - 42	41 - 22	21 - 0
<b>50</b> - 48	47 - 45	44 - 40	39 - 35	34 - 18	17 - 0
<b>40</b> - 39	38 - 36	35 - 32	31 - 28	27 - 15	14 - 0
<b>30</b> - 29	28 - 27	26 - 24	23 - 21	20 - 11	10 - 0
<b>20</b>	19 - 18	17 - 16	15 - 14	13 - 6	5 - 0
<b>10</b>	9	8	7	6 - 4	3 - 0
<b>5</b>	4,5	4	3,5	3 - 2	1 - 0

## **Notes**

**Impressum**

**Editeur** Armée suisse  
**Auteur** Forces terrestres, FOAP log  
**Premedia** Centre des médias électroniques CME  
**Distribution** Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL  
**Copyright** DDPS  
**Tirage** 45

**Internet** <https://www.lmsvbs.admin.ch>

**Documentation** 64.008.01 f  
**SAP** 2549.5713

Imprimé à 100% sur du papier recyclé à partir de matières premières certifiées FSC



